

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS

DU BUREAU

Bureau du **8 juin 2009**

Décision n° **B-2009-0915**

commune (s) : Lyon 1er

objet : Rénovation lourde du tunnel sous la Croix-Rousse - Acquisition d'un volume de tréfonds dépendant de la parcelle située 9, rue de Crimée appartenant à la copropriété du 9, rue de Crimée

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel

Rapporteur : Monsieur Barral

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : 2 juin 2009

Compte-rendu affiché le : 9 juin 2009

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, MM. Buna, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Charles, Colin, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Blein, Rivalta, Julien-Laferrière, David G., Imbert A, Lebuhotel, Sangalli.

Absents excusés : M. Charrier, Mme Vullien, MM. Passi, Brachet, Sécheresse (pouvoir à M. Crédoz), Mmes Dognin-Sauze (pouvoir à Mme Pédrini), Frih, M. Assi.

Absents non excusés : Mme Guillemot, MM. Daclin, Calvel, Kimelfeld, Mme Peytavin, M. Vesco.

Bureau du 8 juin 2009

Décision n° B-2009-0915

commune (s) : Lyon 1er

objet : **Rénovation lourde du tunnel sous la Croix-Rousse - Acquisition d'un volume de tréfonds dépendant de la parcelle située 9, rue de Crimée appartenant à la copropriété du 9, rue de Crimée**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 26 mai 2009, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 en date du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

Par délibération n° 2007-4512 en date du 12 novembre 2007, le conseil de Communauté a approuvé le programme de rénovation lourde du tunnel sous la Croix-Rousse.

Dans le cadre de cette opération, la Communauté urbaine doit acquérir les emprises foncières correspondantes qui sont, soit des terrains situés aux extrémités du futur tunnel, soit des volumes de tréfonds. Parmi ces emprises, figure un volume de tréfonds dépendant de la parcelle cadastrée sous le numéro 160 de la section AE, le tout situé 9, rue de Crimée à Lyon 1er et appartenant à la copropriété du 9, rue de Crimée.

Le volume de tréfonds étant situé à une profondeur supérieure à 30 mètres, l'estimation de sa valeur foncière est considérée comme pratiquement nulle.

Néanmoins, aux termes du compromis qui est proposé au Bureau, une indemnité forfaitaire de 150 € serait versée au propriétaire ;

Vu ledit compromis ;

DECIDE

1° - Approuve l'acquisition d'un volume de tréfonds dépendant de la parcelle située 9, rue de Crimée à Lyon 1er et appartenant à la copropriété du 9, rue de Crimée.

2° - Autorise monsieur le président à signer le compromis susvisé ainsi que tous les actes à intervenir.

3° - La dépense correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme individualisée n° 0651 le 18 décembre 2007 pour la somme de 150 000 000 €.

L'acquisition gratuite fera l'objet des mouvements comptables suivants : pour ordre : en dépenses : compte 211 200 - fonction 822 et en recettes : compte 132 800 - fonction 822 - exercice 2009.

4° - Le montant à payer en 2009 sera imputé sur les crédits inscrits au budget de la Communauté urbaine de Lyon - compte 211 200 - fonction 822 - opération 0651, à hauteur de 150 € pour l'indemnité compensatrice forfaitaire à verser et de 500 € pour les frais d'actes notariés.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 9 juin 2009.